

MAIRIE DE SORBO OCAGNANO
20213 Sorbo-Ocagnano

Inscription à la cantine

I – Règlement :

Principes et fonctionnement :

- 1) La cantine scolaire est un lieu de restauration encadré et surveillé qui fonctionne tous les jours de la semaine pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Querciolo et dont les parents travaillent.
- 2) Tout manque de respect envers le personnel, ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné des enfants, sera signalé par le personnel de cantine à la Mairie, qui en avertira les parents, afin de trouver une solution au problème rencontré sinon au bout de trois avertissements l'enfant sera exclu.
- 3) Les règles d'hygiène et de sécurité sont les mêmes que celles de l'école.
- 4) Les familles qui désirent que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) du service de cantine scolaire, doivent obligatoirement l'(les) inscrire avec un certificat de travail (afin que le taux d'encadrement soit respecté) et remplir la demande ci-dessous.
- 5) Les parents doivent impérativement signaler à l'école l'absence de leurs enfant .
Toute absence non signalée entrainera le paiement du repas.
- 6) Le repas est au tarif de 4,80€ (il est possible que ce montant soit réévalué durant l'été en raison de l'inflation). Le paiement de la cantine sera dû à la mairie et se fera par chèque à l'ordre du trésor public, paiement en CB au trésor public via internet ou par prélèvement (mandat SEPA+ RIB) à la fin de chaque trimestre scolaire .
- 7) Les inscriptions se font pour le mois, en cas de changement (réduction ou augmentation du nombre de jour de cantine) la demande doit être faite en fin de mois pour le mois suivant.

II – Autorisation :

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle
Inscrit mon enfant à la cantine.

III – Renseignements :

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Responsable légal :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

N° de téléphone : Domicile :

Portable :

En cas d'urgence :

IV – Inscription :

Nous vous demandons de cocher dans le tableau ci-dessous les jours durant lesquels votre enfant restera à la cantine.

lundi	mardi	jeudi	vendredi

Si votre enfant fait des allergies alimentaires :

Noms ou Type d'aliments :

Signature